

Les apports des Congrès des notaires de France au droit

Près de 130 textes législatifs et réglementaires
inspirés des Congrès des notaires de France



Thierry Delesalle

Président de l'Association du
Congrès des Notaires de France



Elisabeth Dupart-Lamblin

Déléguée générale de l'Association du
Congrès des Notaires de France

Quelle est la contribution des Congrès des notaires de France à l'évolution et à la pratique du Droit ?

Se plonger dans l'inventaire des contributions du Congrès des notaires équivaut à suivre l'évolution des règles qui régissent la société française.

L'on apprend rapidement que le Congrès des notaires de France né en 1891 est l'un des plus anciens congrès professionnels au monde et le plus ancien d'Europe, qu'il est un congrès à objet scientifique et qu'il est devenu, au fil de son histoire, l'un des plus influents français.

La recherche constante d'améliorations de la vie du plus grand nombre de citoyens et d'entreprises le place dans les organisations les plus avancées dans ce qu'il est convenu d'appeler les principes de responsabilité sociétale, sociale et environnementale¹.

Les Rapports, socle de la réflexion de chaque édition de congrès forment au fil du temps un impressionnant corpus d'ingénierie notariale. Les milliers de propositions de clauses, de cas pratiques, de conseils pragmatiques et opérationnels, de références juridiques en font une mine d'informations juridiques à la portée de tous les professionnels².

¹ Cf. le développement à la fin de cet article.

² Les rapports sont disponibles en ligne sur www.congresdesnotaires.fr et sur le Portail des cinq Cridon, en papier auprès des bibliothèques des Universités de droit françaises ou sur commande à l'Association Congrès des notaires de France.

Les propositions issues des analyses des Rapports sont le fruit de processus longs et intenses d'élaboration concertée avec les experts reconnus des matières étudiées et les organisations publiques et privées légitimes selon les sujets. Les propositions sont présentées au Conseil Supérieur du Notariat qui dispose d'un droit de regard politique avant d'être discutées et votées lors du Congrès. Leur maturité et la recherche d'équilibre qui les sous-tend leur confèrent la force d'inspirer régulièrement des réformes.

I – Les propositions des notaires qui ont inspiré le législateur

Les travaux du Congrès des notaires de France sont une source d'évolution du droit. Le Congrès des notaires de France est à l'origine de 128 textes de nature législative, réglementaire et jurisprudentielle, dont cent lois, près de quinze décrets, neuf ordonnances, deux DDOEF (diverses dispositions d'ordre économique et financier), un arrêté, une contribution à un règlement du Parlement européen et du Conseil, et une instruction administrative.

« Dans sa vocation initiale, le Congrès était appelé à débattre des seules questions touchant aux intérêts matériels et moraux de la profession. Très vite, les congrès abordèrent les thèmes juridiques généraux parallèlement aux problèmes professionnels »³. Il propose et adopte en 1950 la création d'une assemblée (qui deviendra l'Assemblée de liaison des Notaires de France) dédiée aux questions d'organisation internes de la profession afin de dédier son objet à l'étude du droit notarial au sens large.

Parmi les avancées légales proposées par le Congrès des notaires et mises en œuvre par les pouvoirs publics, on peut citer dans le domaine immobilier, par exemple, les ventes d'immeubles sur plan qui sont issues du congrès de 1963 et qui permettent de devenir propriétaire avant la fin de la construction. On peut citer également l'encadrement de la vente d'immeubles à rénover ou encore l'accès plus facile à la propriété de son logement depuis que les dispositions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro ont été revues par le législateur après le congrès de 2003.

Dans le domaine de l'immobilier toujours, la copropriété est née avant la loi de 1965 qui l'encadre sur le plan législatif : elle avait été inventée et mise en place par les notaires. Il en va de même des clauses d'indexation sur les prix, qui permettent de préserver le pouvoir d'achat en se prémunissant de l'inflation, et qui sont aujourd'hui généralisées, ou bien de la donation au dernier vivant qui réserve au conjoint survivant une part plus importante de l'héritage que celle prévue par la loi en l'absence d'acte, créée par la pratique notariale.

Dans les années 1970, un notaire a imaginé la division en volume (entre espaces publics et privés notamment), pour faciliter la construction du quartier de la Défense. La promesse unilatérale de vente est aussi une création de la pratique notariale, ainsi que la « purge amiable » des hypothèques qui permet de vendre à l'amiable un bien immobilier grevé de créances hypothécaires supérieures au prix. Toutes ces innovations de

³ Propos de Pierre CATALA, « Histoire des congrès 1891 – 2004 »

l'ingénierie notariale, et bien d'autres, ont été confirmées par la jurisprudence ou traduites dans les textes législatifs.

En matière de droit de la famille, deux autres exemples : le régime du PACS a été profondément rénové en 2006 à la suite des propositions du congrès de 2004. La loi de 2008 sur le patrimoine des personnes placées en curatelle et en tutelle a retenu deux propositions de notre congrès de 2006 : doter les personnes vulnérables d'un statut personnel et renverser le principe d'incapacité en présumant que ces personnes ont en règle générale la capacité, malgré leurs difficultés mentales, à donner.

Dans le droit des affaires, 15 congrès ont été consacrés au droit de l'entreprise et sont sources de droit. L'on citera deux exemples : l'insaisissabilité automatique de la résidence principale du chef d'entreprise votée durant le congrès de 2014 et adoptée dans la loi de croissance dite « Loi Macron » de 2015 ; et les propositions du congrès de 1983 clarifiant le statut de l'artisan, du commerçant et du gérant de SARL ont été reprises dans huit lois et décrets entre 1983 et 1989.

La profession a consacré une édition de congrès au monde associatif en 1996. L'on doit à ce congrès, la clarification du régime fiscal des associations et l'acceptation des legs par ces dernières.

Dans le champ du droit public, quatre propositions du 109^e Congrès de Lyon en 2013 consacré aux propriétés publiques ont été reprises : l'extension du déclassement par anticipation aux collectivités territoriales, la sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public par le droit de présentation d'un successeur et le fonds de commerce sur domaine public, la publication du procès-verbal de mise à disposition des biens consécutifs à un transfert de compétence.

Les amateurs souhaitant approfondir leurs connaissances des suites des congrès le pourront en consultant le tableau de synthèse des suites législatives et réglementaires ci-après actualisé aimablement par Pierre Tarrade, notaire à Paris et rapporteur général du 115^e Congrès 2019 et la thèse de Jacques Charlin (notaire à Lyon) intitulée « La participation du notaire à la création de la règle de droit » parue en 1981, Prix de thèse du Conseil supérieur du notariat 1983.

II - Une organisation révisée en 2020

La préparation d'un Congrès des notaires, débute deux années à l'avance. Elle est confiée à une quinzaine de notaires bénévoles organisés en commissions et en un directoire, accompagnés par les salariés de l'Association Congrès des Notaires de France, organisatrice du Congrès. L'équipe est pilotée par le président du congrès, épaulée par un rapporteur général, tous deux notaires également. La préparation mobilise 1 400 jours de travail bénévole auxquels viennent s'ajouter celui des salariés et des prestataires. En chiffres, cela donne : autour de 4 500 participants, entre 20 et 30 cours, 5 plénières, 60 intervenants, 50 entreprises prestataires, 140 exposants (900 personnels), 300 étudiants, 80 journalistes, 10 000 repas servis, 8 000 nuitées réservées, 9 excursions organisées, 17 tonnes de matériels triés et valorisés, 20 000 m² aménagés en une ville éphémère durant 3 jours.

L'organisation matérielle s'est transformée en 2020 à la faveur d'une analyse de performance accélérée par la pandémie menaçant la participation des publics en présentiel.

En premier lieu, notre congrès devait bénéficier du phénomène d'avènement des plateformes digitales et permettre au plus grand nombre d'accéder à sa prodigieuse richesse intellectuelle. La plateforme du Congrès des notaires de France et le site Rapport-congresdesnotaires.fr sont nés. Etudiants, universitaires, professionnels y accèdent en direct ou en replay.

Parallèlement, nous avons révisé les formats du Congrès après avoir sondé les attentes : attente d'une réflexion contributive au débat public faisant avancer notre société ; attente de formation professionnelle améliorant la pratique quotidienne ; attente de (re)trouver du sens et de la confraternité professionnelle. Le Congrès des notaires offre désormais tout cela.

Enfin, nous avons appris à travailler en étant plus respectueux de notre impact sur les hommes et l'environnement, transformant notre activité en respectant des engagements dits de responsabilité sociale, sociétale, économique et écologique. Les travaux de nos Congrès ont toujours recherché l'amélioration de la vie de la population, et en particulier de minorités (jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, défavorisés...). L'organisation, en revanche, a longtemps été conduite dans une préoccupation d'efficacité mais un souci inégal de son impact. Nous avons pris conscience qu'à son échelle, le Congrès génère un volume non négligeable d'impacts. En changeant nos habitudes et en prenant chaque décision en tenant compte du mode de conception des services et des produits achetés, en faisant des choix affirmés d'écologie, de partenaires impliqués, nous avons révisé l'ensemble de nos achats et de notre gestion. 36 actions ont été conduites. C'est une révolution autant qu'un motif de fierté : 92 % des exposants y sont sensibles et souhaitent poursuivre.

*
* *

En tant que citoyens, nous ressentons être parvenus au bout d'un cycle. Un mouvement d'interrogations et de changements secouent les démocraties. Sans être prétentieux, tout ce qui permet de contribuer au débat public est utile et vertueux. En menant ces réflexions sur le très long terme au seul bénéfice des citoyens, au terme d'un processus d'analyse rigoureux, neutre, humain et équilibré, le notariat, notamment à travers son Congrès, exerce une mission sociale et sociétale juste, impartiale, raisonnable et durable au cœur de sa raison d'être.

Être un temps de réflexion altruiste, un temps de formation et d'échanges ouvert d'intérêt général fait du Congrès des notaires de France un espace rare de pensée et de cohésion. Nombreux sont celles et ceux qui cherchent du sens à leur activité, de la motivation. Participer à un congrès est une occasion sans équivalent de s'élever, de se former, de vivre un moment d'intelligence collective et de revenir plus ouvert, plus attentif, plus agile, plus humain.



128 suites législatives et réglementaires inspirées par les propositions des CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE de 1953 à 2020

*Date d'actualisation : septembre 2023 - Thierry Delesalle, Pierre Tarrade
Mise à jour corrective ACNF le 23 avril 2024*

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
2020	116^e Congrès de Paris	Protéger les vulnérables, les proches, le logement, les droits	Rendre obligatoire le diagnostic technique global lors de la vente d'un bien immobilier		Loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 a rendu progressivement obligatoire dans les immeubles en copropriété le Plan Pluri Annuel de Travaux (PPT), nécessitant un diagnostic global (DTG) : Modification art. 14-2 de la Loi 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété		
2017	113^e Congrès de Lille	#Familles #Solidarités #Numérique	Pour une clarification des conditions d'ouverture de l'habilitation familiale	Habilitation familiale	Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation pour la justice, article 29	494-1 du code civil	
2016	112^e Congrès de Nantes	La propriété immobilière, entre liberté et contraintes	Actions personnelles en copropriété : pour une réduction des délais d'exercice et un renforcement de la sécurité juridique	Application du délai de prescription de droit commun de 5 ans (art. 2224 du code civil) aux actions personnelles en copropriété	Loi Elan n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, article 213 : Modification art. 42 al.1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété		
2015	111^e Congrès de Strasbourg	La sécurité juridique : un défi authentique	Restaurer la force obligatoire de la promesse unilatérale de vente et la sécuriser par un droit réel		Modification de l'ancien article 1124 sur la force obligatoire de l'engagement du promettant (=		

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
						adoptée lors de la réforme du droit des obligations en cf loi n° 2018-287 du 20 avril 2018 ratifiant l'ordonnance réformant le droit des obligations modifiant le texte de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des obligations)	
			Sécuriser la vente immobilière par un droit du notaire à la consultation directe des fichiers immobiliers			Arrêté 27 juin 2017 : La direction générale des finances publiques (DGFIP) donne accès au fichier immobilier au notariat sous le nom de « Accès des notaires au fichier immobiliers (ANF) déployé en 2023.	
2014	110 ^e Congrès de Marseille	Vie professionnelle et famille, place au contrat	In saisissabilité automatique de la résidence principale	Protection de la résidence principale de l'entrepreneur individuel : l'insaisissabilité de plein droit remplace l'insaisissabilité contractuelle	Loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 206	L. 526-1 du code de commerce	
			Démission d'office du dirigeant vulnérable	Révocation du gérant unique	Loi Soilihi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, article 11	L. 223-27 du code de commerce	
			Reconnaissance légale des clauses conférant tous les droits de vote à l'usufruitier de droits sociaux	Convocation de l'usufruitier à toutes les décisions	Loi Soilihi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, article 3.	1844 du code civil	
			Extension des possibilités d'apporter à une société holding, les titres couverts par un engagement de conservation « Dutreil »	Fonds de pérennité	Loi Pacte n°2019-486 du 22 mai 2019 – article 177) dans l'article 787B f) CGI	787 B du CGI	
2013	109 ^e Congrès de Lyon	Propriétés publiques : Quels contrats pour quels projets ?	L'extension du déclassement par anticipation aux collectivités territoriales	Déclassement par anticipation	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, article 35	L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques	
			Sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public	Droit de présentation d'un successeur	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, article 71	L. 2224-18-1 du code général des collectivités territoriales	
			Sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public	Fonds de commerce sur domaine public	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, article 72	L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques	
			Publication du procès-verbal de mise à disposition des biens consécutifs à un transfert de compétence		Rép. Min. 38374, Larrivé (JOAN 11/08/2015, p. 6180) sur l'appréciation de la Chancellerie sur cette proposition : « s'agissant de contraintes nouvelles pour les collectivités territoriales, l'évolution proposée rend nécessaire une réflexion impliquant tous les acteurs concernés. » réflexion impliquant tous les acteurs concernés		
2012	108 ^e Congrès de Montpellier	La transmission	Adapter le formalisme du testament authentique	Le testament authentique pour tous	Loi n° 2015-177 du 16 février 2015, article 3	972 du code civil	
2011	107 ^e Congrès de Cannes	Le financement : les moyens de ses projets, la maîtrise des risques	Plaidoyer pour l'agent des sûretés -pour une réécriture de l'article 2328-1 du code civil	Agent des sûretés	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, article 117	2328-1 du code civil	
					L'Ordonnance n°2017-748 du 4 mai 2017 a abrogé l'article 2328-1 du code civil et a instauré les articles 2488-6 à 2488-12 du code civil	2488-6 à 2488-12 du code civil	
			La subrogation et les accessoires	Accessoires garantis par l'inscription d'origine	Ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés	2417 du code civil	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
2010	106^e Congrès de Bordeaux	Couples, patrimoine : les défis de la vie à 2	Pour un échange dématérialisé systématique entre l'état civil et les notaires	Échange dématérialisé de données d'état civil	Décret 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil et arrêté du 23 décembre 2011 (système COMEDEC)		
2009	105^e Congrès de Lille	Propriétés incorporelles	Améliorer le régime juridique du bail cessible hors cadre familial		Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, article 46	L.418-2 du code rural et de la pêche maritime	
			Réduire le délai d'indisponibilité du prix de cession d'un fonds de commerce	Durée du séquestre	Loi Warsmann n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, article 3	201 du CGI	
			Réputer non écrites les clauses contraires aux dispositions d'ordre public du statut des baux commerciaux	Clause non écrite	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014, article 6	L. 145-15 du code de commerce	
				Cession du bail	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014, article 6	L. 145-16 du code de commerce	
			Clarifier la fin du bail dérogatoire	Bail dérogatoire	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014, article 3	L. 145-5 du code de commerce	
2008	104^e Congrès de Nice	Développement durable, un défi pour le droit	Responsabilité environnementale des groupes de sociétés		Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, article 217, 1		
2007	103^e Congrès de Lyon	La division de l'immeuble	Pour une extension du champ d'application de l'article L. 2141-2 du CG3P aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics	Déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, article 35	L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques	
			La publication du cahier des charges du lotissement comme condition de sa permanence	Opposabilité du cahier des charges	Loi Alur n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, article 159	L. 442-9 du code de l'urbanisme	
			La reconnaissance d'une possible scission en volumes d'un immeuble en copropriété	Scission en volumes	Loi Alur n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, article 59		
2006	102^e Congrès de Strasbourg	Les personnes vulnérables	Pour une reconnaissance générale et adaptée des libéralités graduelles.	Acceptation de la succession par un créancier personnel	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 (modifiant les articles 779 et 1048 du code civil)	779 du code civil	
				Libéralités graduelles	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 (modifiant les articles 779 et 1048 du code civil)	1048 du code civil	
			Pour une pratique plus souple des libéralités résiduelles.		Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 (modifiant les articles 779 et 1048 du code civil)		
			Pour l'adoption d'une réforme du droit des personnes protégées.	Protection des personnes vulnérables	Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs modifiant l'article 476 du Code civil.	476 du code civil	
			Pour un statut personnel de la personne protégée		Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, articles 1 à 12.	415 du code civil	
			Pour une capacité élargie du majeur en tutelle à donner	Actes d'administration et actes de disposition	Décret n° 2008-1484 du 22 décembre 2008 relatif aux actes de gestion du patrimoine des personnes placées en curatelle ou en tutelle		
			Publicité adaptée du mandat de protection future	Registre spécial mandat de protection future	Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement	477-1 du code civil	
2005	101^e Congrès de Nantes	Les familles sans frontières en Europe : Mythe ou réalité ?	Liberté testamentaire	Témoins présents au testament	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 articles 9 et 16	980 du code civil	
			Suppression de la condition de nationalité française imposée par l'article 980 du code civil	Nationalité	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 articles 9 et 16	980 du code civil	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
			Adoption d'un certificat d'héritier européen	Certificat d'héritier européen	Règlement UE n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012, article 62		
			Testateur ou disposant : choix de la loi applicable		Règlement UE n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012		
			Pour un notaire rédacteur certificateur du titre exécutoire européen		Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016 relatif au divorce prévu à l'article 229-1 du code civil et à diverses dispositions en matière successorale, article 2		509-3 du code de Procédure civile
2004	100 ^e Congrès de Paris	Code civil : Les défis d'un nouveau siècle	PACS : un contrat solennel		Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, article 26		515-3 du code civil
			PACS : un régime patrimonial à réformer		Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, article 27		515-5 du code civil
			Renonciation à l'action en réduction de l'article 930, alinéa 2 du code civil	Renonciation anticipée à l'action en réduction	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 consacrant la RAAR (renonciation anticipée à l'action en réduction) et modifiant l'article 929 du code civil		929 du code civil
2003	99 ^e Congrès de Deauville	La vente d'immeuble	Le statut de la rénovation	Règles générales de rénovation d'immeubles	Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, article 80		L. 111-6-2-1 et s. code de la construction et de l'habitation
			La sécurité – Les prescriptions des actions se rapportant à la vente d'immeuble à rénover		Décret n° 2008-1338 du 16 décembre 2008 relatif à la vente d'immeuble à rénover, article 1		
			L'équilibre maintien de la faculté de stipuler une clause de non-garantie des vices cachés		Ordonnance n° 2005-136 du 17 février 2005 ratifiée par la loi n° 2006-406 du 5 avril 2006 modifiant l'article 1648 du code civil, article 1		1648 du code civil
			Création d'un certificat de conformité de la remise en état des anciennes installations classées		Article 57 de la loi ASAP n°2020-1525 du 7 décembre 2020, modifiant L 512-12-1 du code de l'environnement		L 512-12-1 du code de l'environnement
			La sécurité – Le lotissement (Proposition visant la suppression pure et simple de l'article R. 315-44-1 du code de l'urbanisme)		Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, article 13		Abrogation de l'article R. 315-44-1 du code de l'urbanisme par le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007
			Vers une cohérence des diagnostics actuels et futurs		Regroupés dans le DDT à l'article L271-4 du CCH – Ord. N°2005-655, 8 juin 2005 ; loi n° 2006-872, 13 juill. 2006		L271-4 du CCH
			La compétence des diagnostiqueurs immobiliers professionnels (justification)		Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, article 79		L. 271-6 du code la consommation
			Substitution de l'exploitant par le propriétaire pour remise en l'état du site		Décret n° 2015-1004 du 18 août 2015, article 1		R. 512-76 et s. code de l'environnement
				Tiers demandeur	Loi Alur n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, article 173		L. 512-21, I du code de l'environnement
			Création d'un certificat de conformité de la remise en état des anciennes installations classées		Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 26		R. 512-66-1 du code de l'environnement
			Avant-contrat et diagnostics techniques		Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005, article 18		L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation
			Accéder plus facilement à la propriété de son logement	Élargissement des conditions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro	Loi de finances de 2005 n° 2004-1484 du 30 décembre 2004, article 93		244 quater J du CGI
			L'impossibilité de remettre en cause la situation administrative des immeubles existants au-delà d'un certain délai (10		Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006, article 9		L. 111-12 du code de l'urbanisme

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
			ans)				
2002	98 ^e Congrès de Cannes	Le patrimoine professionnel	Suppression du régime spécial de la taxe professionnelle pour les professions libérales		Loi de finances 2003 n° 2002-1575 du 30 décembre 2002, article 84	1467 du CGI	
			Déductibilité des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de titres d'une société soumise à l'IS		Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, article 42	199 terdecies 0 B du CGI.	
			Proportionnalité des engagements de caution		Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, article 11	L. 341-4 du code de la consommation	
			Exonération de l'ISF des titres de société faisant l'objet d'un pacte de conservation		Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, article 47	885 I bis du CGI	
2001	97 ^e Congrès de Montpellier	Les collectivités locales	Simplification de la réglementation de l'avis des domaines		Loi Murcef n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, article 23	Abrogation des articles 18 et 19 du code du domaine de l'État	
			Servitudes sur des terrains pollués		Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, article 149	L. 515-12 code de l'environnement.	
			Bail emphytéotique	Bail emphytéotique administratif	Loi n° 2002-1064 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, article 3	L. 1311-2 CGCT	
2000	96 ^e Congrès de Lille	Le patrimoine du 21 ^e siècle	La cession des valeurs mobilières et le paiement différé des droits		RM du 31 mars 2003.7		
			Réactualisation du barème fiscal de l'usufruit		Loi de finances pour 2004 n°2003-1311 du 30 décembre 2003, article 19	669 du CGI	
			Donation-partage transgénérationnelle		Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, article 22	1075-1 code civil	
1999	95 ^e Congrès de Marseille	Demain la famille	Amélioration des droits du conjoint survivant et des enfants adultérins		Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins	731 à 758-5 du code civil	
1998	94 ^e Congrès de Lyon	Le contrat contractuelle et sécurité juridique	Intégration des nouveaux supports de l'écrit	Preuve et signature électronique	Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, article 4	1316-4 du code civil	
			Préconisation de l'introduction dans le Code civil d'un mandat sur l'incapacité future		Loi 2007-308 du 5 mars 2007		
			Autorisation de la clause compromissoire dans les contrats relatifs à une activité professionnelle		Loi NRE n° 2001-420 du 15 mai 2001, article 126	2061 du code civil	
1997	93 ^e Congrès de Strasbourg	L'investissement immobilier	Aménagement du régime du bail à réhabilitation		Loi n° 1998-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, article 49	33 quinques du CGI	
			Possibilité pour le maire de faire appel devant le ministre de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France		Décret n° 95-667 du 9 mai 1995, article 3	R. 421-38-4 du code de l'urbanisme	
			Loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction		Loi n° 94-112 du 9 février 1994		
			Protection des acquéreurs de lots de copropriété	Surface acquise	Loi Carrez n° 96-1107 du 8 février 1996, article 1	A 46 de la loi du 10 juillet 1965	
			Statut du bailleur privé conventionné		Loi de finances pour 1999 n° 1998-1266 du 30 décembre 1998, article 96		
			Réduction du droit d'enregistrement en matière de mutation à titre onéreux d'immeubles d'activité		Loi de finances pour 1999 n° 1998-1266 du 30 décembre 1998, article 39	1594 DA du CGI	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
1996	92 ^e Congrès de Deauville	Le monde associatif	Clarification du régime fiscal des associations		Loi de finances pour 2000 n° 1999-1172 du 30 décembre 1999, article 15	206 et 261 du CGI	
			Acceptation des legs par les associations		Loi de finances pour 2002 n° 2001-1275 du 28 décembre 2001		
					Décret n° 2002-449 du 2 avril 2002 portant simplification de la procédure administrative applicable aux legs en faveur de l'Etat, ..., article 2		
1995	91 ^e Congrès de Tours	Le droit de l'enfant	Adoption internationale	Convention de la Haye	Loi n° 1998-147 du 9 mars 1998, article 1		
			Donations aux petits enfants		Loi n° 1996-1181 du 30 décembre 1996, articles 29 et 30	790 B du CGI	
			Abrogation de toute discrimination concernant les enfants adultérins		Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral, articles 1 et 25		
1994	90 ^e Congrès de Nantes	L'environnement	Dations au Conservatoire du littoral		Loi de finances pour 1996 n° 95-1346 du 30 décembre 1995, article 26	1716 du CGI	
1993	89 ^e Congrès de Cannes	Urbanisme et sécurité	En cas de déféré du préfet ou de recours contentieux à l'encontre d'un document d'urbanisme ou d'une autorisation d'urbanisme, l'auteur doit notifier le recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation.		Loi n° 94-112 du 9 février 1994 Article R. 600-1 du Code de l'urbanisme		
			Lorsqu'elle annule pour excès de pouvoir un acte intervenu en matière d'urbanisme, la juridiction administrative doit se prononcer sur l'ensemble des moyens de la requête.		Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art. 37	Article L. 600-4-1 du Code de l'urbanisme	
			Préparation du passage à l'euro	Règles de passage à l'Euro	Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, articles 16 et s.		
1992	88 ^e Congrès de Grenoble	Le Notaire, le Contrat et l'Europe	Modalités de paiement du droit d'enregistrement sur certaines transmissions d'entreprises	Paiement fractionné du droit	Décret n° 93-877 du 25 juin 1993, article 1	397 A Annexe 3 du CGI	
			Préparation du passage à l'euro	Règles de passage à l'Euro	Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, articles 16 et s.		
			Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis EIRL	EIRL	Loi n° 2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneuriat individuel à responsabilité limitée, article 1	L. 526-6 du code de commerce	
1990	86 ^e Congrès de Lille	La transmission des entreprises, vaincre les obstacles	Modalités de paiement du droit d'enregistrement sur certaines transmissions d'entreprises	Partition patrimoniale	Ordonnance n° 2010-1512 du 9 décembre 2010 portant adaptation du droit des entreprises en difficultés et des procédures de traitement des situations de surendettement à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, article 3	L. 621-2 du code de commerce	
1989	85 ^e Congrès de Strasbourg	Entreprises et marché unique	Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis EIRL	Revalorisation du tarif des notaires	Décret n° 2010-1706 du 29 décembre 2010 relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, articles 4 et 5	R. 123-37 du code de commerce	
1987	83 ^e Congrès de Toulouse	Patrimoine professionnel de l'entrepreneur	Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis EIRL	EIRL	Décret n° 2011-188 du 17 février 2011 modifiant le décret n° 78-262 du 8 mars 1978 portant fixation du tarif des notaires		
				Tarif des actes Répertoire des métiers	Décret n° 2010-1648 du 28 décembre 2010 relatif au tarif des actes déposés par l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée au répertoire des métiers, article 1	R. 562-15 du code de commerce	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
			Statut du conjoint de l'artisan et du commerçant		Loi n° 82-596 du 10 juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale, article 20	1832-2 du code civil	
					Décret n° 84-358 du 11 mai 1984		
					Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises		
1983	79 ^e Congrès d'Avignon	L'entreprise et ses partenaires			Loi n° 83-607 du 8 juillet 1983 portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle		
					Loi n° 88-15 du 5 janvier 1988. Instruction administrative 1988		
					Loi n° 88-17 du 5 janvier 1988 relative aux fusions et aux scissions de sociétés commerciales		
					Décret n° 89-876 du 14 décembre 1989		
					Loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988		
			Statut du conjoint de l'artisan et du commerçant	Définition du statut du conjoint du chef d'entreprise artisanale ou commerciale	Loi n° 82-596 du 10 juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale		
			Copropriété		Loi n° 79-2 du 2 janvier 1979 relative aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété		
			Rapport et réduction		Loi n° 71-523 du 3 juillet 1971	855, 859 et 860 du code civil	
1979	76 ^e Congrès de Paris	L'entreprise et le droit	L'absence		Loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977 portant réforme du titre IV du livre I ^{er} du code civil : des absents	Titre IV du code civil	
1976	73 ^e Congrès de Strasbourg	Pratique et évolution de la copropriété	Les sociétés civiles	Parts sociales inégales	Loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil		
1971	68 ^e Congrès de Vittel	Le règlement des successions : Méthodes et perspectives	Indivision		Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision		
			Sociétés		Loi n° 66-538 du 24 juillet 1966		
1970	67 ^e Congrès de Biarritz	Les sociétés civiles	Copropriété		Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965		
1966	64 ^e Congrès de Royan	Le droit des sociétés au service de l'évolution des entreprises	Clause pénale		Loi n° 75-597 du 9 juillet 1975		
1965	63 ^e Congrès de Clermont-Ferrand	L'accession à la propriété dans la construction moderne	Protection du consommateur		Loi n° 87-22 du 10 janvier 1978		
			Informateur et protection du consommateur		Loi n° 78-3 du 10 janvier 1978. Loi n° 79-596 du 13 juillet 1979		
			Attribution préférentielle G.A.E.C Indivision		Loi n° 61-378 du 19 décembre 1961 Loi n° 62-917 du 8 août 1962		
			Attribution préférentielle G.A.E.C Indivision		Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976		
			Société entre époux		Ordonnance n° 58-125 du 19 décembre 1958		
			Une loi sur la construction, réglementant les rapports de droit privé entre les parties, est entièrement	Ventes d'immeubles à construire - VEFA	Loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 relative aux ventes d'immeubles à construire	1601-1 à 1601-4 du code civil, L. 261-1, L. 261-	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Points de droit	Textes législatifs et réglementaires		Codes
					Total des lois : 96	Total des décrets : 16	
			souhaitable				10 à L. 261-22, R. 261-1 à R. 261-33 du code de la construction et de l'habitation
1961	59 ^e Congrès de Deauville	Structures juridiques et transmission de l'exploitation agricole	Régimes matrimoniaux		Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965		
			Remembrement rural		Loi n° 60-792 du 2 août 1960		
1958	56 ^e Congrès de Vichy	La femme mariée dans l'économie moderne	Orientation agricole		Loi n° 60-808 du 5 août 1960		
			Copropriété		Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965		
1957	55 ^e Congrès de Bordeaux	Le notariat et la propriété immobilière moderne	Protection de l'enfance – Tutelle et émancipation – Autorité parentale Filiation		Ordonnance n° 58-1301 du 23 décembre 1958 Loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964		
			Majorité		Loi n° 70-459 du 4 juin 1970 Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974		
			Envoi en possession du conjoint survivant		Ordonnance n° 58-1307 du 23 décembre 1958. Loi n° 63-699 du 13 août 1963		
1956	54 ^e Congrès d'Évian-les-Bains	Le statut juridique de l'enfant	Quotité disponible entre époux		Loi n° 71-523 du 31 juillet 1971		
			Rapport et réduction				
1955	53 ^e Congrès de Vittel	Les droits successoraux du conjoint survivant	Régimes matrimoniaux		Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965		
1953	52 ^e Congrès de Biarritz	Le statut juridique de la femme mariée					